

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 22 novembre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 1 p. (291r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 22 novembre 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50028>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 novembre 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)
Lieu de destination 10, rue de l'Université, Paris
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin remercie Pouillet pour son concours dans l'affaire Boucher et Cie. Il lui envoie, en accord avec Alexandre Tisserant, un chèque de 4 000 F en paiement de ses honoraires. Il espère que la cour prendra une décision en rapport avec le talent déployé par Pouillet.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.
- Quelques mots du texte de la mettre sont manuscrits à la mine de plomb par-dessus l'encre effacée de la copie.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 22 g^{re} 77

Monsieur,

Je viens vous renouveler
du concours que nous avons
bien voulu me donner
dans l'affaire Boucher
et nous remettre le mandat
en son intégrité sur le
compte d'escoupta, la
summe de quatre mille
francs sur laquelle M.
Bissierant me dit être
tenu d'accord avec
vous, pour vos honoraires
en cette affaire.

Je serais heureux
que la Cour prît
une décision en hap-
pant avec le talent
que nous avons, ou en
étant débarrassé dans
les plaidoiries.

Veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance
de ma parfaite consi-
dération.

M. Bouillet Cadet

291